



INFO-BIO

Signature de la nouvelle « convention pommes de terre robustes bio » en Belgique lors de Potato Europe.

Daniel Ryckmans

A l'occasion de la foire et évènement **Potato Europe 2023** (6 et 7 septembre 2023), une nouvelle convention « pommes de terre bios robustes 2023-2026 » va être signée entre les différents acteurs de la filière pomme de terre (bio) belge, mais aussi française ! Voir détails pratiques dans le cadre en fin d'article !

Photo 1. Agria défanée par le mildiou à gauche (malgré plusieurs pulvérisations au cuivre) et Nirvana (variété robuste non protégée), le 18 août 2021 (crédit photo : DR/Fiwap)



La signature de la nouvelle convention se fera en présence des autorités et du secteur, et sera précédée par la visite commentée de la parcelle variétés robustes présentes sur la plateforme « essais » gérée par le Carah. Suite au « *Convenant* » (convention en néerlandais) initié par Bionext et l'ensemble du

secteur pommes de terre bios aux Pays-Bas en 2017, une première convention avait été signée en Belgique en 2018. D'abord en Région flamande (juillet), ensuite par les acteurs wallons (novembre 2018). Cette convention belge courait du 01/01/2019 au 31/12/2021.

Photo 2 : Le Ministre René Collin, signant la première « Convention variétés bios robustes 2019 – 2021 » à Courtrai en novembre 2018 (crédit photo : DR/Fiwap)



En année à forte pression mildiou (2012, 2014, 2016 et 2021) les producteurs en pommes de terre bio non robustes (à savoir sensibles au mildiou (*Phytophthora infestans*)) ont souvent été confrontés à des cultures détruites précocement – dès fin juin ou mi-juillet – avec des productions déficitaires en quantité (pas assez de tonnes, manque de grosses) ou en qualité (manque de maturité, de matière sèche, trop de grenailles et pas assez de longues et/ou grosses). Suite à cela, le secteur (producteurs, négoce et transformation, magasins et distribution) a réagi afin de trouver une solution. C'est ainsi que le « *convenant* » élaboré aux Pays-Bas, ensuite en Belgique, associant obtenteurs et maisons de plants, producteurs (plants et

conso), négociants-préparateurs et distribution (ainsi que les organisations professionnelles et organismes de recherche-développement) a vu le jour afin de promouvoir et développer l'utilisation de variétés robustes et résistantes au mildiou.

Pour rappel, la robustesse implique, par ordre d'importance, des variétés fortement tolérantes voir résistantes au mildiou du feuillage (ce critère est nécessaire !), une meilleure tolérance aux stress abiotiques (chaleur, sécheresse, excès d'eau) et ayant soit des besoins moindres en azote, soit la valorisant mieux. A l'avenir, la « *robustesse* » impliquera probablement aussi de plus grandes tolérances/résistances au virus Y, à l'alternariose, etc...

A l'issue de la première convention...

Durant la saison 2022, les producteurs bios – enquête annuelle de la Fiwap auprès des producteurs bios – cultivaient 40,3 % des surfaces de pommes de terre bio avec des variétés robustes (et donc 59,7 % de variétés non robustes, très largement Agria). En 2020 et 2021, ces proportions étaient respectivement de 50 et 46,3 %... On estime que la baisse est circonstancielle avec soit l'abandon (de la Muse) soit la forte diminution de variétés (Tentation et Sevilla) suite à des problèmes liés à la saison 2021.

Dans les magasins (supermarchés et magasins spécialisés bio), la proportion de variétés robustes – enquête Bioforum, Biowallonie, CRA-W, Fiwap et Inagro fin janvier 2023 – était de 61 % (cette proportion était de 59 % début 2021 et de 54 % en hiver 2019-'20).

Photos 3 et 4 : Dans de nombreux étals, les pommes de terre de consommation fermes ou tendres (photo de gauche, variété robuste *Acoustic*) côtoient des Agria farineuses / spécial frites (photo de droite), une variété non robuste encore très largement présente dans la distribution ou dans les usines à frites bios... (crédit photo : DR/Fiwap)



En novembre 2022, le secteur pommes de terre bio néerlandais signalait une seconde convention courant du 01-01-2023 à fin 2026... Le secteur de la pomme de terre bio batave met-

tant l'accent sur 3 points : importance de développer les robustes en ce qui concerne les exportations ; les importations (notamment les primeurs et hâtives méditerranéennes) ; et l'utilisation croissante de robustes par l'industrie (frites, croustilles/chips...).

Pour la **seconde convention belge**, qui court de **2023 à fin 2026**, l'accent est mis sur la poursuite du développement de la proportion de variétés robustes (RR) dans les champs et les étals, mais aussi et surtout sur les aspects suivants :

- Poursuivre le développement (en surfaces, volumes produits et volumes vendus) des variétés robustes (par rapport aux non robustes) ;

- Développer la présence des robustes (RR) pour tendre à l'horizon 2026 vers 100 % de robustes parmi les pommes de terre bios à la vente ;
- Développer l'utilisation des robustes par les transformateurs ;
- Augmenter la part des bios robustes indigènes tout au long de l'année, c-à-d tenter d'allonger la saison de conservation (grâce à des variétés robustes de longue conservation)

grâce à l'utilisation conjointe de frigo, de variétés à dormance plus longue et de bonne conservabilité...

La pomme de terre conventionnelle aussi impliquée

Dès 2020 – 2021 plusieurs négociants – préparateurs belges (mais aussi, bien que dans une moindre mesure, des transformateurs (chips et frites)) ont été impliqués par des productions propres ainsi que chez « leurs » producteurs de variétés robustes en culture conventionnelle. L'idée étant qu'avec des législations toujours plus restrictives en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et par des cahiers de charges toujours plus exigeants (en matière d'utilisation de phytos et/ou de résidus) élaborés par les acheteurs (grande distribution), il faut pouvoir produire des variétés en utilisant moins d'intrants phytosanitaires. L'utilisation de variétés robustes point de vue mildiou, permettrait sans aucun problème de diminuer au moins de moitié les traitements fongicides anti-mildiou.

Et la suite ?

Il ne suffit de signer une convention pour que les choses bougent, encore faut-il de la coordination, du suivi, des échanges entre acteurs et partenaires (y compris transfrontaliers).

La liste des variétés robustes à utiliser en bio – qui compte 35 variétés en 2023 (et qui en comptera probablement plus en 2024) est largement basée sur les résultats pluriannuels

MilVar (essais à L'mont (CRA-W) et à Ath (Carah), ainsi que sur les variétés reprises aux Pays-Bas et en Région flamande.

Des visites sont (et seront encore) organisées aux champs, et les résultats des « suivis mildiou » et mesures quantitatives et qualitatives sont (et seront) mises à la disposition du secteur et/ou publiés. Les enquêtes de présence des variétés robustes dans les champs et dans les étals seront poursuivies.

Pratiquement

La signature de la nouvelle convention pommes de terre bio robustes 2023 – 2026 aura lieu sur le champ de foire de **Potato Europe le mercredi 06 septembre**, en présence du Ministre fédéral de l'agriculture, David Clarinval.

L'élaboration de la nouvelle convention est le résultat des travaux du groupe de travail RR (variétés robustes). Bioforum, Biowallonie, le CRA-W, la Fiwap, Inagro et le PCA travaillent sur le sujet depuis plusieurs mois en étroite concertation avec le secteur. Bio Haut de France sera associé à la cérémonie, une démarche similaire étant en cours en France. Des collègues néerlandais de Bionext, à l'initiative des 2 conventions bataves seront aussi présents.

L'évènement se fera en 3 temps : d'abord la visite commentée de la parcelle variétés robustes (18 variétés différentes, sur les 35 que compte la liste officielle belge) à **15h00**. Ensuite la partie protocolaire à **15h45** dans la tente restaurant privatisée (= accessible aux signataires, dont l'ensemble des producteurs de plants et de pomme de terre de consommation bio) avec présence de diverses autorités. Enfin, à **16h30** à l'issue de la cérémonie de signature de la nouvelle convention, réception avec boissons et produits bios.

Vous voulez signer la convention ? (en tant que producteur bio de plant, de pomme de terre de conso, de négociant -préparateur, d'industriel, de vendeur, de chercheur ou vulgarisateur, de représentant syndical). Envoyez un courriel à loes.mertens@biowallonie.be qui coordonne afin qu'elle vous envoie le document à signer et afin de recevoir une invitation (indispensable !) pour participer à l'évènement.